MES-DÉMARCHES.GOV.PF

Démarche : Demande d'arraisonnement de navires

Organisme : Cellule phytosanitaire

# Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

# Formulaire

La présente démarche a pour objet de prévenir l'introduction en Polynésie française de ravageurs et de maladies susceptibles d'affecter les végétaux, les animaux et la santé publique.

Conformément à la Loi du Pays n°2013-12 du 6 mai 2013, tout navire arrivant en Polynésie française est tenu d'effectuer une déclaration préalable et de se soumettre aux contrôles de biosécurité mis en œuvre par la direction de la biosécurité.

Ces contrôles, à la fois documentaires et physiques, portent notamment sur le navire, les marchandises, les denrées, les végétaux, les animaux et les produits d'origine animale transportés, ainsi que sur les bagages à main, les bagages de cale et le fret.

À l'issue de ces opérations, un certificat d'arraisonnement est délivré au navire. Des mesures de traitement, de refus d'entrée ou de destruction peuvent être prescrites, le cas échéant, en fonction des risques identifiés.

<u>Protection des données personnelles – Informations </u>
La direction de la biosécurité traite les données recueillies pour instruire votre dossier de demande de certificat d'arraisonnement.
Les données sont supprimées de l'application Mes-Démarches après 1 an maximum. La direction de la biosécurité peut conserver les données hors de l'application pour une durée supérieure.

Pour plus d'information sur la gestion de vos données et vos droits, consultez https://www.service-public.pf/biosecurite/politique-de-protection-des-donnees/

**Traduction / Translation**

The English version of the form is written in italics

## Coordonnées de la personne en charge du navire / Contact details of the person in charge of the vessel

**Vous êtes**

Êtes-vous un particulier ou représentez-vous une compagnie maritime ? / Are you an individual, or do you represent a shipping company? If you are not a shipping company, click on "Un particulier"

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Une compagnie maritime

☐

**Compagnie maritime**
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] AMFU
- [ ] Amitahiti
- [ ] CMA-CGM Papeete
- [ ] Morgan vernex
- [ ] PMA
- [ ] PST
- [ ] Seal SuperYachts
- [ ] Sotama
- [ ] Tahiti Ocean
- [ ] Transam Polynésie
- [ ] TSMA
- [ ] TSYS

**Agent maritime**
Veuillez indiquer le nom de l'agent maritime en charge de ce navire.

**Capitaine ou son représentant**
Veuillez renseigner les nom et prénom du capitaine ou de son représentant. Ces données seront utilisées pour identifier le destinataire officiel sur l'ensemble des courriers administratifs et procès-verbaux. / Captain or representative : Please provide the first and last name of the captain or their representative. This information will be used to identify the official recipient on all administrative correspondence and official reports.

**Téléphone**
Veuillez indiquer le numéro de téléphone de la personne en charge de ce navire. / Please provide the phone number of the person in charge of this vessel.

**Adresse électronique**
Email address

## Informations générales du navire / General vessel information

**Nom du navire**
Indiquez le nom du navire / Enter the name of the vessel.

**Dernier port touché**
Veuillez renseigner le nom du dernier port touché avant l'arrivée du navire en PF. / Please provide the name of the last

port of call visited before the vessel's arrival in French Polynesia.

**Date de départ du dernier port**
Veuillez indiquer la date de départ du dernier port. / Please indicate the departure date from the last port of call (dd/mm/yyyy)

**Date et heure d'arrivée en Polynésie Française**
Veuillez indiquer la date et l'heure pilote auxquelles le navire est prévu d'arriver en Polynésie Française. / Please indicate the pilot date and time at which the vessel is scheduled to arrive in French Polynesia (dd/mm/yyyy)

**Lieu d'arrivée**
Port d'arrivée : Si votre lieu d'arrivée n'est pas le port de Papeete, veuillez préciser le nom de l'île où vous arriverez en Polynésie française.

Attention : seuls les ports d'entrée officiels listés ci-dessus sont autorisés pour une arrivée en Polynésie française.

Place of arrival : If your place of arrival is not the Port of Papeete, please specify the name of the island where you will arrive in French Polynesia.

Please note: only the official ports of entry listed above are authorized for arrival in French Polynesia..

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
- [ ] Port de Papeete
- [ ] Marina taina
- [ ] Nuku hiva
- [ ] Bora bora
- [ ] Rikitea

**Longueur du navire**
Renseignez la longueur exacte du navire / Length of the ship.

**Navire < 20 m**

## Parcours du navire / Vessel itinerary

**Port infesté / Infested port**
* Les ports infestés par l'un des insectes xylophages du cocotier sont listés dans l'<a href="https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=577021" target="_blank">arrêté n° 2471CM du 04/11/2021</a> fixant la liste des pays, territoires et zones reconnus infestés par au moins un des insectes xylophages du cocotier Oryctes spp., Scapanes spp. et Strategus spp.

* **Attention** : Si le navire est passé par un des ports infestés dans les 6 derniers mois avant son arrivée en Polynésie française, il devra obligatoirement accoster entre 6h30 et 16h30. Dans le cas échéant, la Direction de la biosécurité n'autorisera pas l'accostage de ce navire et ce dernier devra ressortir du port et rester à 400 mètres des côtes des îles de

Demande d'arraisonnement de navires
la PF, conformément à la <a href="https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=181837&idr=623&np=1" target="_blank"> délibération n° 99-168 APF du 30/09/1999 </a> ordonnant les dispositions à prendre en vue de la protection de la Polynésie française contre l'introduction des insectes xylophages, parasites du cocotier (Oryctes spp., Strategus spp. et Scapanes spp.)

* Ports infested by one of the coconut palm wood-boring insects are listed in <a href="https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=577021" target="_blank">Order No. 2471 CM of 04/11/2021</a>, which establishes the list of countries, territories, and areas recognized as infested by at least one of the coconut palm wood-boring insects Oryctes spp., Scapanes spp., and Strategus spp.

* Warning: If the vessel has called at any infested port within the six months prior to its arrival in French Polynesia, it must dock between 6:30 a.m. and 4:30 p.m. only. Otherwise, the Department of Biosafety will not authorize the vessel to dock, and it will be required to leave the port and remain at least 400 meters from the shores of the islands of French Polynesia, in accordance with <a href="https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=181837&idr=623&np=1" target="_blank">Resolution No. 99-168 APF of 30/09/1999</a>, which sets out measures to protect French Polynesia against the introduction of coconut palm wood-boring insect pests (Oryctes spp., Strategus spp., and Scapanes spp.).

**Avez vous fait escale dans l'un des pays de la liste ci dessous**
*Ces territoires sont concernés par la présence d'insectes xylophages du cocotier (scarabée rhinocéros, charançon du palmier...).*

Afrique du Sud
Angola
Arabie Saoudite
Argentine
Bangladesh
Belize
Bénin
Birmanie
Bolivie
Brésil
Brunei Darussalam
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Canaries (îles)
Chine (Hainan, Hong Kong)
Colombie
Comores
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Equateur
Etats fédérés de Micronésie
États-Unis d'Amérique (Alabama, Arizona, Arkansas, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Delaware, Géorgie, Hawaii, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Massachusetts, Mississippi, Nevada, New Jersey, New York, Nouveau-Mexique, Oklahoma, Rhode Island, Tennessee, Texas, Utah)
Ethiopie
Fidji
Gambie
Ghana

Guam
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guyana
Guyane (France)

Haïti
Honduras
Iles Cocos
Inde (îles Andaman-et-Nicobar, Andhra Pradesh, Assam, Bihar, Goa, Gujarat, Karnataka, Kerala, Lakshadweep, Maharashtra, Manipur, Nagaland, Orissa, Rajasthan, Tamil Nadu, Bengale-Occidental)
Indonésie (Nouvelle-Guinée occidentale, Java, Kalimantan, Moluques (Maluku), Nusa Tenggara, Célèbes (Sulawesi), Sumatra)
Iran
Jamaïque
Japon (îles Ryükyü)
Kenya
Laos
Liberia
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Mariannes du Nord (îles)
Maurice (Île)
Mexique
Mozambique
Myanmar
Nicaragua
Niger
Nigeria
Niue
Nouvelle-Calédonie
Oman
Ouganda
Pakistan
République des Palaos (Palau)
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines

Porto Rico
République démocratique du Congo
République dominicaine
République du Congo
Réunion (île de la)
Rwanda
Salomon (îles)
Salvador
Samoa
Samoa américaines
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Suriname
Taïwan
Tanzanie
Tchad
Territoire britannique de l'océan Indien (BIOT)
Thaïlande

Togo
Tokelau
Tonga
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Vanuatu
Venezuela
Vietnam
Wallis et Futuna
Yémen
Zimbabwe

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Dernier port infesté touché**
Veuillez renseigner le nom du dernier port infesté touché avant l'arrivée du navire en PF. / Please provide the name of the last infested port of call visited before the vessel's arrival in French Polynesia.

**Date et heure de départ port infesté**
Veuillez indiquer la date et l'heure auxquelles le navire a quitté ce dernier port infesté. / Please indicate the date and time when the vessel departed from this last infested port.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Certificat de traitement

Le cas échéant, joindre une copie du certificat de traitement du navire
Treatment certificate : If applicable, attach a copy of the vessel's treatment certificate.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Clearance du dernier port

Clearance from the last port

## Informations sur les provisions de bord / Information on ship's stores

**Provisions de bord embarquées**
**Provisions de bord provenant de l'extérieur**

Cochez les denrées présentes à bord à votre arrivée en Polynésie française et provenant d'un pays extérieur à la Polynésie française.

Les provisions de bord correspondent aux aliments, boissons et autres consommables embarqués à bord des navires pour être utilisés par les passagers et l'équipage pendant le trajet. Pour plus d'informations, cliquez ici.

Ship's stores from outside French Polynesia: Tick the goods on board on your arrival in French Polynesia that originate from outside the country.

Ship's stores refer to the food, beverages and other consumable supplies carried on board vessels for use by passengers and crew during the journey. For more information, click here.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles
☐ Fruits et légumes frais

☐ Pâtes / riz

☐ Produits origine animale

Demande d'arraisonnement de navires

☐ Miel

☐ Epices

☐ Autres provisions

☐ Aucune provision

**Liste des produits transportés**
Les provisions de bord correspondent aux aliments, boissons et autres consommables embarqués à bord des avions ou navires pour être utilisés par les passagers et l'équipage pendant le trajet.

Pour plus d'informations, cliquez ici.

List of transported products

Provisions of board refer to the food, beverages, and other consumable supplies carried on aircraft or ships for use by passengers and crew during the journey.

If you have a PDF or Excel list, please click on "joindre ma liste par excel ou pdf" If you prefer to enter your list manually, click on "renseigner manuellement ma liste de produits."

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Joindre une photo

☐ Joindre ma liste par excel ou pdf

☐ Renseigner manuellement ma liste de produits

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Photo des produits

Joindre une photo contenant l'ensemble de vos produits visibles ou une photo de la liste de vos produits (exemple ticket de caisse)
Attach a photo showing all of your products in view, or a photo of your product list (e.g. a till receipt).

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ "Provision list" extérieur

Veuillez joindre ici la provision list = packing list ou liste détaillée des provisions de bord (végétale et animale) provenant de pays extérieurs à la Polynésie française. Vous pouvez joindre plusieurs fichiers.

External provision list : Please attach here the provision list, packing list, or detailed list of ship's stores (plant and animal products) originating from countries outside French Polynesia. You may attach multiple files.

**Liste de produits transportés**
List of transported products
**La liste doit contenir la description de chaque produit avec ses quantités associées**
**The list shall specify the description of each product and its associated quantities**

**Transport de produits végétaux et animaux entre les îles / Transport of plant and animal products between the islands**
Au cours de votre navigation en Polynésie française, vous serez potentiellement amenés à débarquer sur plusieurs îles.
Veuillez toutefois noter que le transport de certains produits locaux entre les îles de la

Polynésie française est strictement règlementé: certains produits sont interdits et d'autres sont soumis à certaines conditions.
Pour plus d'information, cliquez <a target="_blank" href="https://www.service-public.pf/biosecurite/accueil/professionnels-2/transport-entre-les-iles/conditions-general-pour-le-transport-interinsulaire/">ici</a>.

During your trip in French Polynesia, you will be calling at several islands.
Please note that the transport of certain local products between the islands of French Polynesia is strictly regulated: some products are prohibited, while others are subject to specific conditions.
For more information, click <a target="_blank" href="https://www.service-public.pf/biosecurite/accueil/professionnels-2/transport-entre-les-iles/conditions-general-pour-le-transport-interinsulaire/">here</a>.

## Importation soumise au contrôle de biosécurité

**Explication**
**Débarquement et importation de marchandises / Landing and importation of goods**

Le débarquement de certaines marchandises en Polynésie française (animaux de compagnie, végétaux, semences, produits d'origine animale ou végétale…) est soumis à l'obtention d'un permis, à demander en ligne avant votre arrivée :

- [Animaux vivants](https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/import-chien-chat-bateau) — l'importation n'est possible que par dérogation accordée par nos services.
- [Végétaux et produits d'origine végétale](https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/dbs-pip-phytosanitaire) — permis phytosanitaire.

*The landing of certain goods in French Polynesia (pets, plants, seeds, products of animal or plant origin, etc.) requires a permit, to be applied for online before your arrival:*

- *[Live animals](https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/import-chien-chat-bateau) — importation is only possible by way of an exemption granted by our services.*
- *[Plants and plant products](https://www.mes-demarches.gov.pf/commencer/dbs-pip-phytosanitaire) — plant health permit.*

**Plantes et fleurs**
Le navire a-t-il à son bord des plantes vivantes ou des fleurs coupées ? / Flowers and plants : Are there any live plants or cut flowers on board the vessel ? Yes=Oui, No=Non

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Végétaux à bord**
**Plantes vivantes et fleurs coupées**

Listez ici les plantes vivantes et fleurs coupées présentes à bord.

*Les plantes et fleurs artificielles ne sont pas concernées.*

? Pour aller plus vite, vous pouvez vous contenter d'une brève description, puis prendre une photo de vos plantes et la déposer dans le champ suivant.

**Live plants and cut flowers**

List here any live plants and cut flowers on board.

*Artificial plants and flowers are not concerned.*

❓ To save time, a brief description is enough — you can then take a photo of your plants and upload it in the next field.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Photos des végétaux

**Animaux vivants**
Y-a-t-il des animaux vivants à bord? / Are there any live animals on board? Yes / No (Yes=Oui, No=Non)

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Animaux à bord**
**Animaux vivants à bord**

Listez ici les animaux présents à bord : espèce, race, nom, âge et numéro de puce électronique ou de tatouage.

*Les animaux empaillés ou naturalisés relèvent d'une autre catégorie.*

❓ Pour aller plus vite, vous pouvez vous contenter d'une brève description, puis prendre une photo de vos animaux et de leur carnet de vaccination et la déposer dans le champ suivant.

**Live animals on board**

List here any animals on board: species, breed, name, age and microchip or tattoo number.

*Stuffed or taxidermied animals fall under a different category.*

❓ To save time, a brief description is enough — you can then take a photo of your animals and their vaccination record and upload it in the next field.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Photos de l'animal

Joindre la photo ou les photos de vos animaux vivant à bord

**Permis d'import extérieur**
Une demande de permis d'importation a-t-elle été déposée pour tout ou partie des produits ou animaux présents à bord ?
Have you already applied for an import permit for any products or animals on board?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Oui

☐ Non

⁉️ **ATTENTION** ⁉️
Vous avez déclaré la présence d'animaux à bord. Un permis d'importation préalable est obligatoire pour tout débarquement : assurez-vous de l'avoir obtenu avant votre arrivée.

You have declared animals on board. A prior import permit is mandatory for any landing: make sure you have obtained it before your arrival.

**Permis d'import**
**Type de permis**
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Permis sanitaire (animaux)

☐ Permis phytosanitaire (végétaux et produits d'origine végétale)

**N° permis**
Indiquer le numéro du permis d'importation / Please provide the prior import permit number.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Certificats du permis

Joindre les certificats fournisseurs en rapport avec le permis

**Type de permis**
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Permis sanitaire (animaux)

☐ Permis phytosanitaire (végétaux et produits d'origine végétale)

**N° permis**
Indiquer le numéro du permis d'importation / Please provide the prior import permit number.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Certificats du permis

Joindre les certificats fournisseurs en rapport avec le permis

**Type de permis**
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Permis sanitaire (animaux)

☐ Permis phytosanitaire (végétaux et produits d'origine végétale)

**N° permis**
Indiquer le numéro du permis d'importation / Please provide the prior import permit number.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Certificats du permis

Joindre les certificats fournisseurs en rapport avec le permis

## Informations sur les déchets de bord / Information on shipboard waste

**Dechets de bord**
Quelle quantité de déchets alimentaires prévoyez-vous d'avoir à bord à votre arrivée en Polynésie française ?
How much food waste do you expect to have on board on arrival in French Polynesia?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] 0 kg — aucun déchet
- [ ] 1 à 10 kg — environ 1 sac de 50 L
- [ ] 11 à 20 kg — environ 2 sacs de 50 L
- [ ] 21 à 50 kg — environ 5 sacs de 50 L
- [ ] 51 à 100 kg — environ 10 sacs de 50 L
- [ ] 101 à 250 kg — environ 1 conteneur de 1 200 L
- [ ] 251 à 500 kg — environ 2 conteneurs de 1 200 L
- [ ] 501 à 1 000 kg — environ 4 conteneurs de 1 200 L
- [ ] Plus de 1 000 kg — plus de 4 conteneurs de 1 200 L

**Gestion des déchets de bord**
Gestion des déchets de bord

Comment avez-vous géré vos déchets organiques au cours de votre trajet ?

*Exemple : rejets en mer au large, conformément à la réglementation MARPOL.*

Onboard waste management: How did you manage your organic waste during your journey?

Example: discharge at sea, in compliance with MARPOL requirements.

**Devenir des déchets**
Quel sera le devenir des déchets de bord (alimentaire) en PF ? / What will be the intended disposal method for the shipboard (food) waste in French Polynesia ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] Le déchets sont débarqués à terre (Papeete) dans un contenant hermétique / The waste will be unloaded ashore (in Papeete) in a sealed container.
- [ ] Les déchets sont consignés à bord jusqu'à Papeete ou à la sortie du navire de la PF / The waste will remain stored on board until arrival in Papeete or until the vessel leaves French Polynesia.
- [ ] Les déchets sont détruit à bord du navire (incinérateur) / The waste will be destroyed on board the vessel (incinerator)

**Déchets de bord débarqué / Shipboard waste unloaded ashore**
* Les déchets de bord débarqués à terre doivent être traités le cas échéant, collectés et transportés dans des conteneurs hermétiquement fermés et scellés, puis détruits par tout moyen approuvé par le service de manière à inactiver les organismes nuisibles aux végétaux et les agents de maladies transmissibles des animaux et tuer les espèces menaçant la biodiversité. Le service gestionnaire du port de Papeete – Tahiti doit s'assurer que des installations adéquates de réception des déchets sont disponibles.

* Les déchets de bord de produit d'origine animale et végétales importés ne peuvent être débarqués que sur l'île de Tahiti, seule île disposant d'un établissement autorisé par la DBS à traiter les déchets de bord.

* Le débarquement des déchets de bord d'origine animale dans les autres îles est prohibé.

* Les emballages souillés de denrées alimentaires d'origine animale des navires de plaisance doivent être rincés hors de la ZEE de la PF et ne plus contenir de déchets organiques avant d'arriver en Polynésie française. Ceux produits en PF à partir de produits organiques étrangers doivent obligatoirement être débarqués dans les conteneurs étanches des marinas prévus à cet effet.

* En cas de débarquement illicite : Vous encourez une peine de 6 mois d'emprisonnement et 3 570 000 F d'amende.

* Pour plus d'information, veuillez contacter la Direction de la Biosécurité au 40 544 586 ou <a target="_blank" href="https://www.service-public.pf/biosecurite/accueil/professionnels-2/controle-de-biosecurite-aux-frontieres/port-de-papeete/dechets-de-bord-des-navires/ ">cliquez ici</a>.

* Shipboard waste unloaded ashore must, where applicable, be treated, collected, and transported in hermetically sealed and secured containers, then destroyed by any method approved by the Department in order to inactivate plant pests, animal disease agents, and eliminate species threatening biodiversity. The management authority of the Port of Papeete – Tahiti must ensure that adequate waste reception facilities are available.

* Imported shipboard waste consisting of animal and plant products may only be unloaded on the island of Tahiti, the only island equipped with a facility authorized by the DBS to process shipboard waste.

* The unloading of shipboard waste of animal origin on other islands is prohibited.

* Packaging contaminated with food products of animal origin from pleasure vessels must be rinsed outside the French Polynesian EEZ and must no longer contain organic waste before arriving in French Polynesia. Packaging generated in French Polynesia from foreign organic products must be unloaded exclusively into the watertight marina containers designated for this purpose.

* In the event of unlawful unloading: you are liable to a penalty of 6 months' imprisonment and a fine of 3,570,000 CFP francs.

* For more information, please contact the Department of Biosafety at +689 40 54 45 86 or <a target="_blank" href="https://www.service-public.pf/biosecurite/accueil/professionnels-2/controle-de-biosecurite-aux-frontieres/port-de-papeete/dechets-de-bord-des-navires/">click here</a>.

## Autorisations / Authorization

**Arraisonnement nécessaire**

**Votre navire sera arraisonné à son arrivée en Polynésie française**

*Veuillez poursuivre cette démarche jusqu'au règlement des frais d'arraisonnement*

<br>

Un agent des services de biosécurité montera à bord pour inspecter le navire, vérifier les provisions, végétaux et animaux déclarés, et contrôler la gestion de vos déchets. Poursuivez et validez cette démarche : vous recevrez ensuite les instructions de paiement des frais d'arraisonnement, puis un agent prendra contact avec vous pour convenir des modalités de l'inspection. Restez à bord et ne débarquez aucune marchandise avant le passage de l'agent.

<br>

*Please continue this application until the clearance fee has been paid*

<br>

A biosecurity officer will board your vessel to inspect it, check the provisions, plants and animals you declared, and review your waste management. Please complete and submit this application: you will then receive payment instructions for the clearance fee, after which an officer will contact you to arrange the inspection. Remain on board and do not land any goods before the officer's visit.

**Votre navire n'est pas soumis à arraisonnement.**

Au vu de votre déclaration, aucun arraisonnement de biosécurité n'est nécessaire à votre arrivée et aucun paiement ne vous sera demandé.

<br>

Votre déclaration d'entrée sur le territoire auprès de la Direction de la biosécurité (DBS) reste toutefois obligatoire. Pour la finaliser, **cliquez sur le bouton « Déposer le dossier » en bas de page**.

<br>

**Des contrôles aléatoires de biosécurité peuvent toutefois être réalisés à votre arrivée.**

<br>

Si votre situation change avant votre arrivée — embarquement de provisions, de végétaux ou d'animaux, escale imprévue dans une zone à risque — **contactez la DBS par message** afin qu'elle rouvre votre dossier et vous permette d'actualiser votre déclaration.

<br>

Your vessel is not subject to biosecurity boarding.

<br>

Based on your declaration, no biosecurity boarding is required on arrival and no payment

is due. However, you must still file your entry declaration with the Biosecurity Directorate (DBS): **click the "Déposer le dossier" (Submit application) button at the bottom of the page** to complete it.

<br>

**Random biosecurity inspections may nevertheless be carried out upon arrival.**

<br>

If your situation changes before arrival — taking on provisions, plants or animals, or an unplanned stopover in an at-risk area — **contact the DBS by message** so that your application can be reopened and your declaration updated.

**Engagement**
Je m'engage à prendre rendez-vous avec la Direction de la biosécurité afin que mon navire fasse l'objet d'un contrôle dès son arrivée en Polynésie française. Je reconnais qu'aucun débarquement de personnes, de marchandises ou de biens ne peut avoir lieu avant la réalisation de ce contrôle et l'autorisation des services de biosécurité.

I undertake to arrange an appointment with the Biosecurity Department before my arrival so that my vessel can be inspected upon arrival in French Polynesia. I acknowledge that no persons, goods or other items may be disembarked before the inspection has been completed and clearance has been granted by the Biosecurity authorities.

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

**Exactitude**
J'atteste que les éléments renseignés dans ce formulaire sont exacts.
I certify that the information provided in this form is accurate.

Cochez la mention applicable
☐ Oui

☐ Non

## Paiement / Payment

**Paiement**
Vous devez vous acquitter d'un paiement de 1000 XPF (8,37 EUR) correspondant au montant des frais d'arraisonnement de votre navire par la direction de la biosécurité.
You must pay a fee of 1000 XPF (8.37 EUR) corresponding to the cost of boarding your vessel by the biosecurity department.

Method :
Virement = Bank transfer
En ligne = Online payment

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
☐ Virement

☐ En ligne

**RIB**
Pour pouvoir déposer votre dossier, vous devez obligatoirement joindre la preuve du virement dans la rubrique "Justificatif du virement" ci-dessous.
<br>

Vous devez vous acquitter d'un paiement de 1000 XPF (8,37 EUR) correspondant au montant des frais d'arraisonnement de votre navire par la direction de la biosécurité.

<br>
You must pay a fee of 1000 XPF (8.37 EUR) corresponding to the cost of boarding your vessel by the biosecurity department.
<br>
Le virement doit être fait sur le n° de compte : 10071-98401-00001000395-87
avec comme Libellé : MD "numéro du dossier" DBS
Le "numéro de dossier" (numéro à 6 chiffres) figure en haut de la page
Vous pouvez trouver le RIB dans le fichier image joint ci-dessous.
<br>
To submit your application, you must attach proof of the bank transfer in the "Proof of Transfer" section below.
The transfer must be made to account number: 10071-98401-00001000395-87
with the payment reference: MD "application number" DBS
The "application number" (6-digit number) appears at the top of the page.
You can find the bank account details in the attached image file below.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**
☐ Justificatif du virement

Veuillez mettre une copie d'écran de la preuve du virement. / Please upload a screenshot copy of the proof of transfer.

**Information pour le paiement en ligne / Online payment information**
Au dépôt de votre dossier, <font color="FF0000">vous recevrez dans les 15 minutes</font> un message avec les instructions pour le paiement en ligne avec carte bancaire. Nous vous invitons à vérifier votre boîte de réception ou vos spams, ainsi que la messagerie de votre dossier sur mes-demarches.gov.pf.

Le lien de paiement reste valable 5 jours ouvrés. Passé ce délai, il devient inactif et vous devrez déposer un nouveau dossier.

When you submit your application, <font color="FF0000">you will receive a message within 15 minutes</font> with instructions for online payment with credit card. Please check your inbox or spam folder, as well as the messaging section of your application on mes-demarches.gov.pf.

The payment link remains valid for 5 working days. After this period, it will expire and you will need to submit a new application.